

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

10 mars 2022

PROJET DE LOI

**modifiant plusieurs dispositions relatives
à l'article 17 de l'arrêté royal
du 28 novembre 1969 pris
en exécution de la loi du 27 juin 1969
révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944
concernant la sécurité sociale
des travailleurs**

TEXTÉ ADOPTÉ
PAR LA SÉANCE PLÉNIÈRE
ET SOUMIS
À LA SANCTION ROYALE

Le texte adopté par la séance plénière est identique au texte adopté par la commission (DOC 55 2492/003).

Bruxelles, le 10 mars 2022

*La présidente de la Chambre
des représentants,*

Eliane TILLIEUX

*Le greffier de la Chambre
des représentants,*

Marc VAN der HULST

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Documents:

Doc 55 2492/ (2021/2022):

- 001: Projet de loi.
- 002: Rapport.
- 003: Texte adopté par la commission.
- 004: Texte adopté par la séance plénière et soumis à la sanction royale.

Voir aussi:

*Compte rendu intégral:
10 mars 2022.*

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Stukken:

Doc 55 2492/ (2021/2022):

- 001: Wetsontwerp.
- 002: Verslag.
- 003: Tekst aangenomen door de commissie.
- 004: Tekst aangenomen door de plenaire vergadering en aan de Koning ter bekraftiging voorgelegd.

Zie ook:

*Integraal verslag:
10 maart 2022.*

06564